



# Cercle scolaire de Siviriez

## 2021-2022



---

Rentrée des classes : jeudi 26 août 2021

[www.ecole-siviriez.ch](http://www.ecole-siviriez.ch)

# Sommaire

Mot d'accueil .....	3
Calendrier scolaire.....	4
Horaires des classes, dates particulières.....	5
Equipe enseignante .....	6
Horaires activités créatrices et éducation physique.....	7
Dates natation et patinoire .....	8-9
Contacts .....	10-11
Horaires des bus .....	12
Absences / Accueil extrascolaire .....	13
Arrivée en classe / Collaboration école-parents.....	14
Communication .....	15
Compensation des désavantages / Conseil des parents / Cours de langue et culture d'origine	16
Demande de congé / Déménagement .....	17
Frais scolaires et matériel .....	18
Internet .....	19
Santé .....	20
SLPP, transports.....	21
Conseils de l'éducation routière.....	23
Culture religieuse.....	24
Cours de prévention / Chaperon rouge .....	25

Chers Elèves, chers Parents,

Après une année scolaire 2020-2021 toujours bien impactée par les aménagements liés à la situation sanitaire et certaines périodes chamboulées (absences des camps, quarantaines pour certaines classes), nous espérons que cette année à venir puisse permettre de retrouver plus de stabilité et de laisser à nouveau la place à certains projets qui lient les élèves entre eux.

Quelques changements marquent le début de cette année scolaire.

En raison d'une augmentation des effectifs nous avons pu ouvrir une classe en 5-6H. Nous avons le plaisir d'accueillir Margaux Grandjean qui sera titulaire en 5A. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe et nous nous réjouissons de collaborer avec elle.

Après avoir passé presque 10 ans dans notre Cercle scolaire, Mirella Aubry a décidé de voler vers d'autres horizons. Nous la remercions chaleureusement pour toutes ces années de collaboration. Sa collègue de duo, Joy Menétrey augmentera son taux et enseignera dans la classe à 100%.

Un merci aussi à Flavien Raemy qui a travaillé durant toute l'année scolaire 2020-2021 dans la classe de 5H en tant que remplaçant, auprès de Christine Chammartin.

A eux deux, nous souhaitons tout le meilleur pour la suite de leurs projets.

Le Cercle scolaire de Siviriez comprend 4 bâtiments, dans 4 villages différents. Cette année, près de 250 élèves sont répartis dans 13 classes.

Les activités créatrices se situent à Chavannes-les-Forts pour les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>.

Siviriez regroupe les élèves du 1<sup>er</sup> cycle 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

Les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> se trouvent à Villaraboud.

Enfin, les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> sont réunis à Prez-vers-Siviriez.

Le jardin intergénérationnel se poursuit avec la collaboration des résidents du foyer et des villageois.

Différentes générations se rassemblent dans cet espace partagé, en plein air. Un projet où jeunes et moins jeunes construisent ensemble et récoltent les fruits de leur culture.

Si ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à venir vers nous.

L'école à la forêt permet également de repousser les murs de la classe pour enseigner en pleine nature. Même si les 1-2-3-4<sup>e</sup> s'y rendent plus régulièrement, toutes les classes tendent à sortir de la classe pour acquérir des apprentissages.

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités multiâges afin de lier les petits et les grands. Le décroisement des classes du même cycle permet également de mettre les élèves en lien et de développer la coopération.

Afin d'assurer une cohérence pédagogique, en plus des formations continues individuelles, l'équipe enseignante du Cercle se forme de manière collective. C'est une équipe motivée et ouverte qui se réjouit d'accueillir chaque enfant pour la rentrée.

Un grand merci au personnel d'entretien, aux autorités communales, aux conducteurs de bus, au Conseil des Parents et à chacun qui contribuent au bon déroulement de la vie à l'école.

Merci à vous, chers Parents, pour votre accompagnement lors de nos activités et pour votre confiance.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Pour l'équipe enseignante  
Géraldine Crausaz  
Direction d'école

# Calendrier scolaire 2021 – 2022

08.12. Immaculée Conception

26.05. Ascension

27.05. Pont de l'Ascension

06.06. Lundi de Pentecôte

16.06. Fête-Dieu

17.06. Pont de la Fête-Dieu

Vacances ou congé

Total jours de classe : 184

2021	Août				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

2021	Septembre				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

2021	Octobre				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2021	Novembre				
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

2021	Décembre				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

2022	Janvier				
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

2022	Février				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	
Me	2	9	16	23	
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

2022	Mars				
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	31
Ve	4	11	18	25	

2022	Avril				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

2022	Mai				
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

2022	Juin				
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

2022	Juillet				
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

## Horaires des classes

Bâtiment	Matin	Après-midi
Siviriez	08h15 – 11h50	13h55 – 15h35
Villaraboud	08h00 – 11h35	13h40 – 15h20
Prez-vers-Siviriez	07h45 – 11h20	13h25 – 15h05
Chavannes-les-Forts	Selon grille horaire des classes de 5-6-7-8	

### Jours d'école des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	1 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup> -2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>
Après-midi	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>		2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>

### Alternance des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>

En plus du mercredi après-midi, les demi-jours de congé hebdomadaires sont les suivants :

Pour les élèves de 3<sup>e</sup> : mercredi matin

Pour les élèves de 4<sup>e</sup> : mardi après-midi

## Dates particulières

- Loto :** A définir selon la situation en lien avec le COVID-19
- Saint-Nicolas :** Mardi 7 décembre (à confirmer selon la situation COVID-19)
- Marche de printemps (Coup de balai) :** Vendredi 1<sup>er</sup> avril (vendredi 8 avril si météo défavorable le 1<sup>er</sup>)

**Journées-ski des 3-4<sup>e</sup> :** 27-28 janvier 2022, réserve 3-4 février 2022

### Camps :

- Blanc :** 7<sup>e</sup>-8<sup>e</sup> à Torgon du 14 au 18 février 2022
- Verts :** 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> au Lac Noir du 13 au 15 juin 2022
- 5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> à Champéry  du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2022

## Equipe enseignante

Siviriez	
Bérangère Pittet	1-2A
Joy Menétrey	1-2B
Dominique Gavillet	1-2C
Joséphine Sudan & Laura Gobet	3-4A
Justine Richoz & Patricia Andrey	3-4B
Gaëlle Gremaud	3-4C
Fabienne Maillard	FLS*
Mélanie Dougoud	Ens. spécialisée
Jessica Genilloud	Ens. spécialisée
Géraldine Crausaz	Appui



Villaraboud	
Margaux Grandjean	5A
Charlotte Rey	5B
Christine Chammartin	6A
Nicole Perroud & Delphine Crottaz	6B
Mélanie Dougoud	Ens. spécialisée
Jessica Genilloud	Ens. spécialisée
Fabienne Maillard	FLS*
Géraldine Crausaz	Appui



Chavannes-les-Forts	
Marie-Luc Ayer	Activités créatrices



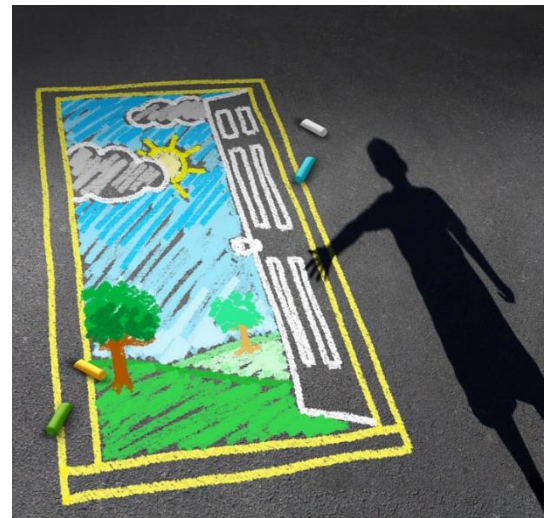
Prez-vers-Siviriez	
Gilles Ruffieux & Christophe Aebi	7-8A
Josua Davet	7-8B
Justine Ruffieux	7-8C
Mélanie Dougoud	Ens. spécialisée
Christophe Aebi	Appui anglais
Géraldine Crausaz	Appui



\*FLS : français langue seconde (cours de langue)

## Activités créatrices

3-4 A	Lundi matin
3-4 B	Lundi matin
3-4 C	Lundi après-midi
5A	Jeudi matin
5B	Jeudi matin
6A	Jeudi après-midi
6B	Mercredi matin
7-8 A	Lundi matin (2 <sup>e</sup> partie de matinée) – lundi après-midi
7-8 B	Lundi matin (1 <sup>ère</sup> partie de matinée)
7-8 C	Mercredi matin



## Education physique

1H	Mercredi matin	Jeudi matin
2H	Mardi matin	Jeudi matin
3-4	Mardi matin	Vendredi matin
5	Lundi matin	Sport extérieur, à définir
6A	Lundi après-midi	Sport extérieur, à définir
6B	Jeudi après-midi	Sport extérieur, à définir
7-8	Mardi après-midi	Vendredi après-midi



Si un élève ne peut participer à la leçon d'éducation physique, il présente **un mot écrit** de ses parents ou une dispense du médecin.

L'enfant qui a oublié ses affaires ne participe pas à la leçon.

La douche est obligatoire. L'élève a donc besoin d'un linge. Il prendra également une tenue de sport et des baskets ne tachant pas le sol (les ballerines sont à proscrire). Ces affaires seront rangées dans un sac que l'enfant reprendra après chaque leçon.

## Natation 2021-2022

Natation	
Date	Classes
Lundi après-midi 30 août	5B
Vend. après-midi 3 septembre	7-8A
Lundi après-midi 6 septembre	5B
Vend. après-midi 10 septembre	7-8A
Lundi après-midi 13 septembre	5B
Vend. après-midi 17 septembre	7-8A
Lundi après-midi 20 septembre	2A
Vend. après-midi 24 septembre	7-8B
Lundi après-midi 27 septembre	2A
Vend. après-midi 1 <sup>er</sup> octobre	7-8B
Lundi après-midi 4 octobre	2A
Vend. après-midi 8 octobre	7-8B
Lundi après-midi 11 octobre	2A
Vend. après-midi 15 octobre	7-8C
Vend. après-midi 5 novembre	7-8C
Lundi après-midi 8 novembre	2B
Vend. matin 12 novembre	6A / 6B
Vend. après-midi 12 novembre	7-8C
Lundi après-midi 15 novembre	2B
Vend. matin 19 novembre	6A / 6B
Vend. après-midi 19 novembre	5A
Lundi après-midi 22 novembre	2B
Vend. matin 26 novembre	6A / 6B
Vend. après -midi 26 novembre	5A
Lundi après-midi 29 novembre	2B
Vend. matin 3 décembre	3-4A / 3-4B
Vend. après-midi 3 décembre	5A
Lundi après-midi 6 décembre	2C
Vend. matin 10 décembre	3-4A / 3-4B
Vend. après-midi 10 décembre	3-4C
Lundi après-midi 13 décembre	2C

Natation	
Date	Classes
Vend. matin 17 décembre	3-4A / 3-4B
Vend. après-midi 17 décembre	3-4C
Lundi après-midi 20 décembre	2C
Lundi après-midi 10 janvier	2C
Vend. après-midi 14 janvier	3-4C
Lundi après-midi 17 janvier	3-4A
Vend. après-midi 21 janvier	7-8C
Mercredi matin 26 janvier	7-8A / 7-8B
Vend. après-midi 28 janvier	7-8C
Mercredi matin 2 février	7-8A / 7-8B
Vend. après-midi 4 février	7-8C
Lundi matin 7 février	5A / 5B
Mercredi matin 9 février	7-8A / 7-8B
Vend. après-midi 11 février	3-4C
Lundi matin 14 février	3-4A / 3-4B
Mercredi matin 16 février	5A / 5B
Vend. après-midi 18 février	3-4C
Lundi matin 21 février	3-4A / 3-4B
Mercredi matin 23 février	5A / 5B
Vend. après-midi 25 février	3-4C
Lundi matin 7 mars	6A / 6B
Mercredi matin 9 mars	1A / 1B
Vend. après-midi 11 mars	3-4B
Lundi matin 14 mars	6A / 6B
Mercredi matin 16 mars	1A / 1B
Vend. après-midi 18 mars	1C
Lundi matin 21 mars	6A / 6B

Pour la natation, port obligatoire :

- Maillot une pièce pour les filles
- Slip ou short de bain court pour les garçons





## Patinoire 2021-2022

Patinoire	
Date	Classes
Mardi après-midi 28 septembre	7-8
Lundi après-midi 4 octobre	5-6
Mardi matin 5 octobre	3-4
Mardi matin 2 novembre	5-6
Mardi matin 9 novembre	3-4
Jeudi matin 18 novembre	3-4
Lundi après-midi 22 novembre	7-8
Mercredi matin 24 novembre	5-6
Jeudi après-midi 25 novembre	2
Vendredi matin 26 novembre	2-7-8
Lundi après-midi 6 décembre	3-4
Vendredi matin 10 décembre	2
Mardi après-midi 11 janvier	7-8
Mardi après-midi 1er février	2
Mercredi matin 6 avril	5-6

Lorsque les séances de patinoire ont lieu l'après-midi, les enfants rentrent plus tard à la maison. Les bus viennent chercher les élèves à la patinoire après la tournée habituelle. Les horaires exacts seront communiqués par les enseignants.

Port de gants de ski et casque obligatoire.

Le casque et les patins peuvent être prêtés aux enfants.



## Contacts



Ecoles	N° de téléphone	<i>Dans la mesure du possible, appeler hors des horaires de cours.</i>
Siviriez	026/ 656 15 50	
Villaraboud	026/ 655 18 71 (5 <sup>e</sup> ) 026/ 655 18 85 (6 <sup>e</sup> )	
Prez-vers-Siviriez	026/ 656 13 43	
Chavannes-les-Forts	026/ 656 14 72	

Direction de l'école (60%)	N° de téléphone (ma-me-je)	Courriel
Géraldine Crausaz	079 238 09 62 (pas de sms)	<a href="mailto:dir.ep.siviriez@edufr.ch">dir.ep.siviriez@edufr.ch</a>

Secrétariat de l'école	N° de téléphone (matin : lu-ma-je-ve)	Courriel
Sophie Gavillet	026 656 90 90	<a href="mailto:secretariat.ecole@siviriez.ch">secretariat.ecole@siviriez.ch</a>

Responsable des transports	N° de téléphone	Courriel
Alexandre Bourqui	078 808 60 96	<a href="mailto:alex@bourqui.info">alex@bourqui.info</a>

Conseiller communal (écoles)	N° de téléphone	Courriel
Antonio Molettieri	079 201 92 05	<a href="mailto:antonio.molettieri@siviriez.ch">antonio.molettieri@siviriez.ch</a>

Accueil extrascolaire	N° de téléphone	Courriel
Danielle Mauron	079 900 92 21	<a href="mailto:aesiviriez@gmail.com">aesiviriez@gmail.com</a>

## Contacts-suite



Inspecteur	N° de téléphone	Courriel
Sylvain Lang Rue André Piller 21 1762 Givisiez	026 305 73 80	<a href="mailto:sylvain.lang@fr.ch">sylvain.lang@fr.ch</a>

Commune	N° de téléphone	Courriel
Administration communale Route de l'Eglise 10 1678 Siviriez	026 656 90 90	<a href="mailto:commune@siviriez.ch">commune@siviriez.ch</a>

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	N° de téléphone	Courriel
SLPP Glâne-Veveyse Rue de l'Eglise 100 CP 179 1680 Romont	026 652 30 60	<a href="mailto:administration@slpp-gv.ch">administration@slpp-gv.ch</a>

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet : [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch)

## Horaires des bus 2021– 2022

Il n'est pas possible d'avoir les horaires à temps pour l'impression de ce bulletin. Les horaires des bus seront disponibles sur le site internet de l'école [www.ecole-siviriez.ch](http://www.ecole-siviriez.ch), dès le 15 août 2021.

Si un enfant doit prendre un autre bus que le bus habituel, il est **indispensable** de faire une demande 48h à l'avance à M. Alexandre Bourqui (078 808 60 96, [alex@bourqui.info](mailto:alex@bourqui.info)), également si un changement doit s'opérer pour toute l'année.

Pour les enfants inscrits à l'Accueil extrascolaire, il n'est pas nécessaire de faire une demande. Ces élèves sont déjà comptés dans les bus se rendant à Siviriez. Si nécessaire, les responsables organisent un transport en voiture.

Les horaires spéciaux concernant les leçons d'éducation physique et d'AC seront communiqués aux élèves par les enseignants.



## Informations complémentaires

### ABSENCES

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, la RE, en collaboration avec les enseignants et en accord avec le règlement d'exécution de la loi scolaire, utilise la procédure suivante :

- A) Lorsqu'un enseignant constate l'absence non annoncée d'un élève, il prend contact sans délai avec les parents.
- B) Si cette démarche reste vaine, l'enseignant appelle la RE. La RE ou une personne de la commune :
  - 1) Appelle à nouveau les parents.
  - 2) Si pas de réponse, parcourt le chemin de l'écolier jusqu'à son domicile.
  - 3) Sonne à la porte du domicile.
  - 4) Si personne n'ouvre, appelle la police.
- C) La RE avise l'Inspecteur.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents sont à la charge des parents s'il est prouvé que cette intervention découle de leur négligence.

Nous vous rappelons l'importance d'informer les enseignants avant le début de la classe.

### MALADIE

Si un enfant est malade, les parents informent obligatoirement l'enseignant-e par téléphone **avant le début de la classe** (RLS art.39.1). Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non annoncée de votre enfant des procédures de recherches sont entreprises. Si celles-ci n'aboutissent pas rapidement, on doit faire appel à la police pour le souci de retrouver l'élève. Si l'on doit arriver à une telle mesure, les frais sont à la charge des parents.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée par les parents au moyen d'une déclaration médicale **dès qu'elle dépasse cinq jours de classe** (RLS art. 39.3).

### ABSENCE POUR LES TRAITEMENTS CHEZ LE MEDECIN, LE DENTISTE, ...

Dès que la date est connue, les parents informent l'enseignant.

### ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

La Commune de Siviriez propose une structure d'accueil extrascolaire de 6h30 à 18h30 du lundi au vendredi ainsi qu'un encadrement des devoirs.

Il vous suffit de demander le formulaire d'inscription à la Commune ou sur le site internet et d'inscrire votre enfant au moins 24h à l'avance entre 11h et 14h au **079 900 92 21**.

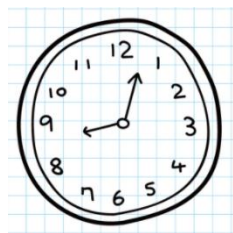
Infos complémentaires sur le site internet de la commune [www.siviriez.ch](http://www.siviriez.ch)

## ARRIVEE EN CLASSE

Afin de profiter de la vie de famille et d'éviter des difficultés dans la cour non surveillée, les élèves ne prenant pas le bus viennent à l'école 5 à 10 minutes avant le début de la classe.

**Il est important de commencer la classe à l'heure.** Dès lors, les enfants du 1er cycle (Siviriez) qui viennent à l'école accompagnés par leurs parents doivent être présents 5 minutes avant le début des cours.

**Pour des raisons de sécurité,** nous demandons expressément aux parents qui ont l'habitude de véhiculer leur enfant en voiture de le déposer au parking situé à côté du foyer ou au parking de l'administration communale. Il y a ensuite la possibilité de l'accompagner à pied jusqu'à l'école.



## COLLABORATION ECOLE-PARENTS

La collaboration entre parents et enseignants est indispensable. La direction scolaire encourage vivement les parents à prendre contact directement avec l'enseignant(e) concerné(e), dès lors que des questions font jour, qu'un problème apparaît.

Tout dialogue, tout échange direct, amenant sur une collaboration se révèle toujours très positif pour l'enfant, les parents et les enseignants.

Pour faciliter une collaboration dès la première rencontre, les parents qui désirent un entretien avec un enseignant sont priés de prendre rendez-vous en indiquant l'orientation de l'entretien souhaité. Si des parents jugent qu'il est nécessaire d'intervenir auprès d'une instance supérieure (responsable d'établissement, inspecteur, direction de l'Instruction publique), il est indispensable, dans un souci de transparence, d'en informer l'enseignant puis, si nécessaire, le responsable d'établissement et l'inspecteur.

## Répartition des élèves

La répartition des élèves dans les classes se réalise selon des critères pédagogiques précis.

En application de l'art.47 du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire, le ou la responsable d'établissement primaire répartit les classes par années d'enseignement. Ces répartitions sont soumises pour approbation aux Communes et à l'inspecteur scolaire. Les parents ne peuvent pas recourir contre les décisions d'enclassement des élèves.

## COMMUNICATION

### Whats'app et réseaux sociaux

Selon les directives de la DICS relatives à l'utilisation d'Internet et des technologies numériques :

#### Art. 7 Communication avec les parents et les élèves

<sup>1</sup> Dans le cadre des activités quotidiennes de l'école, la direction de l'établissement ainsi que les enseignant-e-s sont tenus d'utiliser les prestations officielles mises à leur disposition par le canton (courrier électronique officiel) pour la communication avec les élèves et leurs parents lorsque des technologies Internet sont utilisées. Une telle communication via d'autres moyens électroniques, notamment ceux qui nécessitent la création de profils sur des plateformes tierces est interdite.

Depuis août 2019, les enseignants n'ont plus la possibilité d'utiliser Whats'app pour communiquer professionnellement, cela pour une question de protection des données. Un écart consenti a été fait durant la période d'enseignement à distance afin de pouvoir communiquer dans l'urgence.

Cependant, ce canal est à éviter, excepté pour une liste de diffusion de l'enseignant aux parents pour des informations générales.

Dès lors, merci de contacter les enseignants sur le téléphone de l'école, par courriel ou SMS s'ils utilisent ce moyen.



## COMPENSATION DES DESAVANTAGES

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

[http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins\\_scolaires\\_particuliers/compensation-des-desavantages.htm](http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm)

## CONSEIL DES PARENTS

L'objectif principal du Conseil des parents est de favoriser la collaboration et les échanges entre parents, enseignants et les responsables de l'éducation des enfants. Sa mission consiste à faciliter aux parents la compréhension des institutions scolaires, tout en offrant une oreille attentive à leurs soucis, problèmes et questions concernant leurs relations avec l'école. Le Conseil des parents relaie les opinions et remarques des parents, pour finalement défendre les intérêts des enfants.

Il est consulté sur des thématiques qui touchent à la collaboration école-parents, au bien-être des élèves ou à leurs conditions d'étude. Il n'a pas de compétence décisionnelle ni celle d'aborder les situations individuelles des élèves ou des enseignant-e-s.

Le conseil de parents est constitué de :

Antonio Molettieri : Conseiller communal chargé des écoles

Danielle Mauron : AES

Alexandre Bourqui : Membre et responsable des transports

Mélanie Menétrey : Membre

Séverine Keller : Membre

Christine Pochon : Membre

Un parent, place à repourvoir : Membre

Christine Chammartin : Représentante des enseignants

Géraldine Crausaz : Direction d'école

## COURS DE LANGUE ET DE CULTURE D'ORIGINE (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.



Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page internet : [www.fr.ch/osso/lco](http://www.fr.ch/osso/lco).

## DEMANDE DE CONGE

Extrait du Règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) Art. 37

<sup>1</sup> Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) *un événement familial important ;*
- b) *une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;*
- c) *un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.*

<sup>2</sup> Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

Une demande d'autorisation motivée, avec une pièce justificative, le cas échéant, doit être adressée au plus vite auprès de la RE à l'aide du formulaire adéquat téléchargeable sur le site internet du cercle. (RLS art. 37 et 38.1).

Cette demande peut être acceptée ou refusée et ne peut pas faire l'objet d'une réclamation ou d'un recours (RLS art. 146.b).

**Les congés pris sans autorisation de la RE feront l'objet d'un rapport d'absence transmis au préfet.** (RLS, art. 40.1)

## DEMENAGEMENT - DEPART

En cas de déménagement, prière d'aviser, dès que la décision de quitter la Commune est prise :

- l'enseignant-e de votre enfant,
- l'administration de votre ancienne Commune et de votre nouveau domicile.



## FRAIS SCOLAIRES et MATERIEL

Les parents équiperont leur enfant de ses effets personnels (voir ci-dessous).

Chaque établissement organise la distribution des fournitures scolaires. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de pertes ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Les livres porteront une doublure et une étiquette durant toute l'année.

Afin d'éviter la consommation de papier, les cahiers ne sont pas à doubler.



Effets personnels qui peuvent vous être demandés d'apporter	En cas de dégradation précoce ou de perte liste des prix des fournitures scolaires	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaussons</li> <li>- Chaussures pour la salle de rythmique</li> <li>- Sac d'école et sac de sport</li> <li>- Plumier</li> <li>- Doublure et étiquettes pour les livres</li> <li>- Tenue et chaussures de sport (intérieur et extérieur)</li> <li>- Tenue pour la natation + linge de bain</li> <li>- Tablier</li> <li>- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison</li> <li>- Prêt de vêtements de rechange pour les élèves de 1-2H</li> <li>- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe</li> <li>- Articles de soins personnels et d'hygiène</li> </ul>	<b>Fournitures</b>	<b>Prix en CHF</b>
	Crayon papier	1.00
	Gomme	0.50
	Aiguise-crayon	1.50
	Plume	11.00
	Stylo Frixion	3.00
	Règle	1.50
	Sous-main	2.50
	Ciseau	5.00
	Colle	2.00
	Compas	14.00
	Mine de compas	0.50
	Equerre	1.00
	Calculatrice	12.00
	Rapporteur	0.50
Boîte de crayons couleurs	8.00	
Boîte de feutres	15.00	
Classeur	2.00	

Veillez vous référer à la liste précise transmise par l'enseignant-e de votre enfant.

Les éventuels frais de repas lors des activités culturelles et sportives seront facturés 16 francs maximum par jour.

Pour éviter tout gaspillage, l'école invite les parents à mettre dans le sac d'école ou le plumier de leur enfant les fournitures scolaires utilisées l'année dernière, dans la mesure où elles sont en bon état.

### APPAREILS ELECTRONIQUES

Les appareils électroniques tels que lecteurs iPod, MP3, smartphones, téléphones portables, montres connectées et appareils de photos sont interdits dans le cadre scolaire. En cas d'absolue nécessité, les parents avertissent les enseignants et les téléphones portables sont remis à l'enseignant-e et sont éteints durant les heures de cours ainsi que durant le transport scolaire.

## INTERNET

### RESEAUX SOCIAUX

Les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux. Il est important de les accompagner pour qu'ils utilisent ces outils de manière adéquate. La brigade des mineurs informe chaque année les élèves de 7<sup>e</sup> au sujet des risques encourus si l'on ne respecte pas les règles dans l'utilisation des divers réseaux sociaux. Il y a également des limites d'âge qu'il est important de respecter.

Malheureusement, il arrive que des messages déplacés, violents voire racistes soient écrits. Si la mauvaise utilisation des diverses plateformes de communication influence la vie de la classe, les enseignants réagissent et comptent aussi sur les parents.

Dans le cadre des problèmes qui peuvent parfois arriver dans la relation parents-enseignants, il est également important de ne pas s'épancher sur ces mêmes réseaux sociaux.

### Outils numériques pour les élèves

*C'est quoi ?*



- Site pour les élèves de l'école obligatoire
- Contenu pédagogique approprié et validé par la DICS  
→ [www.frischool.ch/](http://www.frischool.ch/)
- Plateforme de travail sécurisée et gratuite pour les élèves du canton de Fribourg
- Accès en utilisant le compte élève @studentfr.ch (passeport informatique)
- Applications à disposition et **réservées au travail scolaire** :
  - Outlook : pour la messagerie électronique
  - Teams : pour la visioconférence et le travail collaboratif
  - OneDrive : pour le stockage des documents
  - Word, Excel, Powerpoint, ...
- [www.office.com](http://www.office.com)

### *Comment l'enfant est accompagné à une utilisation responsable ?*

- L'école ne demande pas aux parents de fournir un ordinateur à leur enfant
- Les enseignant-e-s forment les élèves à ces outils pour devenir des citoyen-ne-s numériques
- La charte numérique de l'école montre les comportements à avoir dans l'utilisation de ces plateformes numériques à l'école et à la maison <http://www.fritic.ch/fr/prestations/charte-internet>

### *Si j'ai une question*



Pour les questions d'usage, je m'adresse à l'enseignant-e.



Pour les questions liées aux aspects juridiques, je peux trouver beaucoup d'informations et poser une question sur [www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques](http://www.fritic.ch/fr/prestations/informations-juridiques)

## SANTE

### EDUCATION SEXUELLE

Les classes qui suivront ces cours sont les 2<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, en présence d'une éducatrice formée.

### SERVICE DENTAIRE

Un contrôle dentaire est effectué chaque année. **Ce contrôle est obligatoire.** Son but est de promouvoir une saine hygiène et de lutter efficacement contre les affections dentaires. **Les enfants qui sont traités chez un dentiste privé apportent une attestation à leur enseignant·e.**

### PROPHYLAXIE DENTAIRE

Chaque classe est visitée une fois par année par une éducatrice en hygiène dentaire.

### POUX

Chaque année, les poux reviennent. Nous remercions les parents de contrôler leur enfant et d'informer l'enseignant·e en cas d'atteinte. Une information (sans précision sur la source) sera transmise aux autres parents de la classe afin d'éviter une propagation.

### TIQUES

Les tiques, mieux vaut prévenir que guérir ! Les tiques peuvent transmettre différents agents infectieux.

Mesures de prudence : protection et vaccination



- Porter des vêtements bien fermés (de couleurs claires, facilite la recherche de tiques).
- Utiliser des répulsifs contre les tiques
- **Examiner toutes les parties du corps et les vêtements après chaque passage dans un milieu à risque.**
- Toute tique doit être enlevée le plus rapidement possible. Le plus pratique est de l'attraper à ras de la peau au moyen d'une pince fine et de tirer régulièrement. Il faut ensuite désinfecter l'endroit piqué. Possibilité de se rendre à la pharmacie ou chez le médecin pour retirer la tique.
- Retenir ou marquer l'endroit piqué. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent après une piqûre de tique.



### Borréliose, également appelée maladie de Lyme

Il n'existe pas de vaccin contre la borréliose. Cette maladie peut en général être soignée avec des antibiotiques.

### Méningo-encéphalite verno-estivale (FSME)

Il existe un vaccin contre la FSME, recommandé par l'Office fédéral de la santé publique pour toute personne à partir de 6 ans résidant ou se rendant périodiquement dans une zone à risques. En juillet 2021, toute la Suisse est considérée comme une zone à risque.

## SERVICES DE LOGOPÉDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITÉ (SLPP)



En Bouley 8  
1680 Romont  
Administration ☎ 026 652 30 60  
✉ [administration@slpp-gv.ch](mailto:administration@slpp-gv.ch)  
[www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch)

**SLPP-GV** : Prises en charge thérapeutiques en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Notre service a deux antennes principales, une à **Romont** (y.c. administration) et une à **Châtel-St-Denis**. D'autres lieux de thérapies se trouvent dans les cercles scolaires des deux districts.

Les thérapeutes interviennent uniquement sur demande des parents, idéalement en collaboration avec l'enseignant/e. La demande d'intervention doit être faite au moyen du formulaire « fiche 124 » disponible sur notre site internet suite à un contact préalable avec un(e) de nos thérapeutes.

Le directeur du SLPP-GV décide ou non de la gratuité de la prise en charge.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour une prise en charge de votre enfant ainsi que le nom des thérapeutes par cercle scolaire et leurs numéros de téléphone sur notre site internet [www.slpp-gv.ch](http://www.slpp-gv.ch). à [Onglet SLPP-GV à Thérapeutes](#)

## TRANSPORTS

Sur le chemin de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents. Il en est de même pour les déplacements à vélo ou trottinette : ce sont les parents qui donnent la permission à l'enfant de venir à l'école avec ces moyens. L'âge conseillé par la police est 10 ans.

**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de faire des tours à vélo dans les cours de récréation. En arrivant à l'école, l'enfant dépose directement son vélo ou sa trottinette à l'endroit prévu.**

Les enfants ne sont pas autorisés à venir à l'école avec leur planche à roulettes, leurs rollers ou leurs chaussures à roulettes.

### BUS SCOLAIRES

Les enfants transportés en bus s'engagent à se conformer aux divers points figurant dans la « Charte du bus ». En début d'année, les enseignants rappellent les divers articles que les enfants doivent respecter. Nous vous remercions de rendre attentif votre enfant au comportement à adopter.

### VEHICULE D'UN TIERS

Il est possible, lors de certaines activités à l'extérieur, que votre enfant soit véhiculé par un tiers (enseignant-e, intervenant ou un autre parent). Si vous ne souhaitez pas qu'une autre personne prenne en charge le transport de votre enfant, veuillez avertir son enseignant-e en début d'année. Dans ce cas, vous serez tenus de le véhiculer.

Les parents qui transportent un ou des enfants dans leur véhicule privé, lors d'une sortie, doivent vérifier l'adéquation avec leur assurance. En effet, la responsabilité de l'enseignant-e est totalement désengagée pour ce type de transport.

## PEDIBUS

Chaque année, des parents organisent pour l'accompagnement des plus jeunes enfants des Pédibus.

Pour participer ou créer une ligne, consultez les informations sur [www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch) et prenez contact par téléphone avec Mme Sandra Emery au 079 735 15 95.



Pour une mobilité  
d'avenir **ate**

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020



De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

### Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

**Entre voisins, les parents s'organisent** et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

### Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

#### Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE  
076 430 05 58, [fribourg@pedibus.ch](mailto:fribourg@pedibus.ch)  
Toutes les informations sur notre site :  
[www.pedibus.ch](http://www.pedibus.ch)

## NOS CONSEILS DE SECURITE ROUTIERE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

*En tant que parents, montrez l'exemple !*

*Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.*

### A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

### A vélo

Ce n'est qu'en 6<sup>e</sup> que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

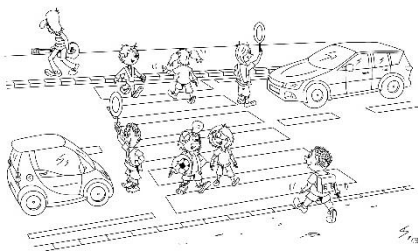
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



### En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

### Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



POLICE CANTONALE FRIBOURG  
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30  
[www.policefr.ch](http://www.policefr.ch)

## CULTURE RELIGIEUSE

L'ouverture à la culture religieuse générale et à la spiritualité chrétienne fait partie de la grille horaire d'une classe primaire : elle occupe 2 unités de 50 minutes par semaine :

- Les cours d'éthique et culture religieuse sont dispensés par l'enseignant-e et sont obligatoires.
- L'enseignement religieux, qui fait l'objet de la seconde unité, est donné par un-e catéchiste (pour les catholiques) ou catéchète (pour les protestants).

Les enfants d'autres confessions ou religions peuvent bien évidemment participer à ces cours de catéchisme, sur demande de leurs parents.

Les parents qui désirent retirer leur enfant du cours d'enseignement religieux sont priés de compléter le formulaire sur le site internet et de le transmettre au RE. Celui-ci validera la décision. La renonciation à ce cours vaut pour la suite de la scolarité primaire de l'enfant.

L'enfant dispensé doit être à l'école lors de ces cours. Il est sous la responsabilité de son enseignant.

### CATECHISME CATHOLIQUE

3<sup>e</sup> Jeudi matin Agnès Toffel et Sandra Deillon

4<sup>e</sup> Jeudi matin Nicole Etienne

5<sup>e</sup> Vendredi matin Nicole Etienne

6<sup>e</sup> Jeudi matin Sylvie Marques

7-8A et B Jeudi après-midi Père Francis

7-8C Jeudi après-midi Sylvie Marques

### CATECHISME REFORME

3-4<sup>e</sup> Jeudi matin  
Sylvie Gouffon

5-6<sup>e</sup> : jeudi matin  
Sylvie Gouffon

7-8<sup>e</sup> : Jeudi après-midi  
Sylvie Gouffon

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de la paroisse au 026 652 26 06.



## COURS DE PREVENTION

### (BRIGADE DES MINEURS)

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7<sup>e</sup>.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société. Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

Bien entendu, sans votre collaboration et sans votre aide, le message transmis n'aura que peu d'écho. Les chargés de prévention vous remercient pour votre engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

## CHAPERON ROUGE

### Service de garde d'enfants à domicile ...

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie ou de situation exceptionnelle !

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ...
- Vous-même êtes malade et ne pouvez pas vous occuper de votre enfant ...
- Vous cherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ...
- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- La maman sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants ...
- La maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans la famille ...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

### Comment ça marche ?

1. Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :

<b>Lundi - vendredi</b>	<b>07h30 - 11h30</b>	<b>026 347 39 49</b>
-------------------------	----------------------	----------------------

<b>Dimanche - jeudi</b>	<b>20h00 - 21h00</b>	<b>076 347 39 49</b>
-------------------------	----------------------	----------------------

2. Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel ;
3. Votre enfant est alors entouré pour ses médicaments, repas, jeux et son bien-être en fonction des indications données par les parents ;
4. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre le relais.

Les prix sont indiqués sur le site internet : <https://croix-rouge-fr.ch/>, rubrique « services aux familles »